



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 30 MARS 2021

Lester ETIEN (STADE FRANCAIS PARIS)

Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne du 27 mars 2021 (J20 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne, M. Lester ETIEN a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Lester ETIEN est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Lester ETIEN est suspendu dans l'attente de cette audience.

Jonathan DANTY (STADE FRANCAIS PARIS)

Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne du 27 mars 2021 (J20 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Jonathan DANTY pour une action ayant eu lieu à la 65^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Jonathan DANTY est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Jonathan DANTY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Sadek DEGHMACHE (USA PERPIGNAN)

FC Grenoble Rugby / USA Perpignan du 25 mars 2021 (J24 PRO D2)

Carton rouge et rapports des officiels de match

A l'occasion de la rencontre FC Grenoble Rugby / USA Perpignan, M. Sadek DEGHMACHE a été définitivement exclu par l'arbitre.

Par ailleurs, à l'issue de cette rencontre, l'arbitre de champ ainsi que le représentant fédéral ont signalé le comportement de M. Sadek DEGHMACHE.

Les situations visées sont susceptibles de constituer plusieurs infractions aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Sadek DEGHMACHE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Sadek DEGHMACHE est suspendu dans l'attente de cette audience.

Ma A Allan NONU (RC TOULONNAIS)

LOU Rugby / RC Toulonnais du 27 mars 2021 (J20 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre LOU Rugby / RC Toulonnais, M. Ma A Allan NONU a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

A la suite de sa demande d'avancer son audience en raison de la participation du RC Toulonnais aux phases finales de Champions Cup, et considérant que cette situation constitue une circonstance exceptionnelle au sens de l'article 720-2.2 du règlement disciplinaire de la LNR, M. Ma A Allan NONU est convoqué en urgence devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 31 mars 2021.

M. Ma A Allan NONU est suspendu dans l'attente de cette audience.

Iosefa TEKORI (STADE TOULOUSAIN)

Stade Toulousain / Montpellier Hérault Rugby du 27 mars 2021 (J20 TOP 14)

Citation

A la suite de la rencontre Stade Toulousain / Montpellier Hérault Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Iosefa TEKORI pour une action ayant eu lieu à la 75^{ème} minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

En raison de la participation du Stade Toulousain aux phases finales de Champions Cup, et considérant que cette situation constitue une circonstance exceptionnelle au sens de l'article 720-2.2 du règlement disciplinaire de la LNR, M. Iosefa TEKORI est convoqué en urgence devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 31 mars 2021.

Gauthier MARAVAT (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)

CA Brive Corrèze Limousin / SU Agen Lot-Et-Garonne du 27 mars 2021 (J20 TOP 14)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / SU Agen Lot-Et-Garonne, M. Gauthier MARAVAT a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Gauthier MARAVAT est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Gauthier MARAVAT est suspendu dans l'attente de cette audience.

Christa Sailisa POWELL (STADE AURILLACOIS CANTAL AUVERGNE)

Valence Romans Drôme Rugby / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 26 mars 2021 (J24 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Valence Romans Drôme Rugby / Stade Aurillacois Cantal Auvergne, M. Christa Sailisa POWELL a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Christa Sailisa POWELL est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Christa Sailisa POWELL est suspendu dans l'attente de cette audience.

Joshua TYRELL (OYONNAX RUGBY)

Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby du 26 mars 2021 (J24 PRO D2)

Carton rouge

A l'occasion de la rencontre Oyonnax Rugby / Colomiers Rugby, M. Joshua TYRELL a été définitivement exclu par l'arbitre.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Joshua TYRELL est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Joshua TYRELL est suspendu dans l'attente de cette audience.

Patrick ARLETTAZ (USA PERPIGNAN)

FC Grenoble Rugby / USA Perpignan du 25 mars 2021 (J24 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre FC Grenoble Rugby / USA Perpignan, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Patrick ARLETTAZ, Entraîneur de l'USA Perpignan.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Patrick ARLETTAZ et le club de l'USA Perpignan sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Patrick ARLETTAZ n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

Mathieu CIDRE (US CARCASSONNAISE)

RC Vannes / US Carcassonnaise du 26 mars 2021 (J24 PRO D2)

[Rapport des officiels de match](#)

A l'issue de la rencontre RC Vannes / US Carcassonnaise, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Mathieu CIDRE, Entraîneur de l'US Carcassonnaise.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Mathieu CIDRE et le club de l'US Carcassonnaise sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 7 avril 2021.

M. Mathieu CIDRE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51